

Lettre d'information

n° 69

juillet-septembre 1995

5 F

B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

ISSN 0996-5572

À PROPOS DE LA TRANSPARENCE...

Pour ce numéro, le Comité a décidé de vous donner un exemple parmi d'autres du parcours du combattant que demande la simple communication d'un document même pas confidentiel.

Il faut d'abord faire un résumé des épisodes précédents. Comme vous le savez, la pollution de la centrale nucléaire de Nogent est également chimique et thermique, et un arrêté préfectoral l'y autorise d'ailleurs. Comme vous l'avez suivi dans le bulletin, E.D.F. dépassait largement les limites autorisées, et a donc demandé un nouvel arrêté, qu'elle a obtenu le 17 mai 1994. Elle a obtenu un niveau de rejet en cuivre trois fois supérieur à celui du plus gros pollueur du bassin de la Seine en amont de Rouen...

On peut donc s'apercevoir sur cet épisode qu'E.D.F. a pu polluer tranquillement pendant plusieurs années sans qu'aucune autorité ne réagisse! En outre, E.D.F. indiquait déjà en janvier 94 (par courrier officiel !) qu'elle dépasserait de toutes façons les nouvelles limites du futur nouvel arrêté qu'elle avait elle-même demandé.

Nous avons alors eu la naïveté de demander deux choses à la Préfecture (par courrier recommandé du 23 novembre 1994) :

- les dispositions qu'elle comptait prendre pour faire respecter son arrêté,
- les courbes de rejets en cuivre et zinc postérieurs au 30 novembre 1993.

Comme d'habitude, ce courrier recommandé faisait suite à des coups de téléphone infructueux. Comme d'habitude, nous n'avons pas reçu de réponse à notre courrier recommandé². Comme d'habitude, nous avons alors saisi la C.A.D.A. (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) en janvier 1995³. La C.A.D.A. nous a rendu une décision favorable le 2 février (cf. bulletin précédent), décision qui nous a été transmise le 1er mars.

Courant avril, les documents demandés nous ont donc été envoyés par la Préfecture,... mais incomplets (et trop vieux d'un an pour certains). Le service préfectoral de l'environnement semblait agacé par notre démarche, car il ne disposait d'aucun des documents demandés. On peut en déduire que la pollution engendrée par la centrale nucléaire de

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU COMITÉ STOP NOGENT-SUR-SEINE

le samedi 16 décembre à 15 heures

à l'AEPP - 46, rue de Vaugirard Paris VI*

RER Luxembourg, M° Odéon ou Mabillon

ORDRE DU JOUR :

Rapport moral et financier - Problème des rejets chimiques en Seine - Perspectives pour 1996

Nogent ne le préoccupe nullement. La personne déléguée du service concerné a répondu au téléphone qu'elle n'aurait aucun autre document à nous transmettre, que nous ferions mieux de nous adresser directement à E.D.F., et que « plus on nous en donne, plus on en demande ». Le service de communication de la centrale de Nogent, joint par téléphone le 3 mai, nous promet de fournir les documents manquants rapidement ; ils nous parviendront fin juillet.

Finalement, c'est rapide, huit mois, ce n'est pas encore le temps d'une grossesse.

Ensuite, bien sûr :

- les données étaient communiquées sous forme de courbes et on a dû utiliser règles et millimètres pour les transformer en chiffres (3.285 mesures...),
- les éléments transmis sont toujours incomplets,
- notamment, nous avons les mesures mais ni les protocoles de prélèvements ni les méthodes d'analy-

se des échantillons (ce qui peut changer toute la signification des chiffres),

- par contre, on nous a bien communiqué les contrôles des services de la navigation, ce n'est pas ce qui nous a le plus fatigués, il y en a un par an...

Bref, avec de la patience, une bonne machine à écrire et de la ténacité, vous pouvez faire comme nous et obtenir les documents destinés au public...

P.S. Notre bagnard de service est un peu fatigué du millimètre, et vous aurez la substantifique moelle de la synthèse que nous tirerons de ces éléments incomplets dans un bulletin futur.

¹ C'est parce qu'il y avait quelques caractériels pinailleurs réunis en association, le Comité Stop-Nogent pour ne pas le nommer, qu'E.D.F. s'est sentie obligée de demander un nouvel arrêté.

² Avec accusé de réception, nous le précisons pour ceux qui voudraient procéder de la même manière.

³ Il faut laisser passer un délai d'un mois entre la réception du courrier et la saisie de la C.A.D.A. Celle-ci prend une décision dans le mois qui suit la demande, mais il faut ensuite un délai pour que cette dernière soit transmise.



L'événement d'automne de la bio à Paris

Vivez Nature

du 8 au 12 novembre 95
Pavillon Baltard - Nogent-sur-Marne

Beauté et santé
Artisanat, vêtements au naturel
Produits du terroir biologiques
Cycle de conférences

Les conférences et débats de la journée du 10 ou du 11 novembre seront consacrés au nucléaire.
Accès : RER Nogent-sur-Marne ou navette gratuite à partir du métro Château de Vincennes.
Renseignements : 46 27 75 89.

Une sympathisante de Nogent nous a transmis l'article suivant, paru dans Libération Champagne, le 8 juillet :

DE LA TRANSPARENCE À L'OPACITÉ !

Les informations divulguées par la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, celles tout du moins concernant les incidents occasionnant un arrêt des réacteurs, ont été réduites à leur plus simple expression. Les communiqués, voici quelques semaines encore, expliquant ce qui venait de se produire, étaient envoyés à la presse locale, mais aussi à la mairie dont le premier élu, Gérard Ancelin, est aussi président de la commission locale d'information de la centrale de Nogent. Ces derniers temps, des incidents techniques se sont produits dans l'enceinte du site, mais seule la gendarmerie, paraît-il, a pu être officiellement informée. Ouf, nous sommes tous rassurés...

Rencontre antinucléaire à Toulouse le 4 et 5 novembre.

Organisée par *Vivre sans le danger nucléaire* et *les Amis de la Terre Midi Pyrénées*

- L'état des centrales françaises
- Superphénix
- La campagne contre les essais
- Les centrales dans les pays de l'ancien bloc de l'Est

Contact : (16) 61 73 54 85

FESTIVAL NATIONAL ANTI DECH'NUC

les 26 et 27 août
à Cirfontaines-en-Ornois (Haute-Marne)



Le Comité Stop-Nogent avait été invité par les collectifs Meuse et Haute-Marne à ce festival qui a été une véritable réussite. Environ 3000 personnes y sont passées, alors que l'entrée était payante. Le programme alternait musique, tables rondes, débats et interventions (dont une du Comité). Les collectifs des sites pressentis pour les déchets du Gard et de la Vienne étaient présents, ainsi que des représentants de l'Aisne et des Deux-Sèvres, qui, eux, ont déjà réussi à écarter la menace. Il y avait également des stands de l'A.C.R.O. et de la CRII-Rad. Nous étions malheureusement le seul comité d'opposition à une centrale nucléaire présent, mais nous ne pouvons que nous féliciter du succès de notre stand. La coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs a tenu sa réunion sur place pendant ce week-end.

OÙ EN EST-ON ?

On se souvient que l'histoire remonte au début des années 80, lorsque le C.E.A. a chargé le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) d'établir une carte de France des sites susceptibles d'être retenus pour un stockage en profondeur des déchets radioactifs, ce qui est fait en 83. Le 19 mars 1987, au journal de 20 h, on apprend que 4 sites sont pressentis pour ce stockage des déchets radioactifs : la région de Segré, dans le Maine et Loire, (schiste) ; la région de Neuvy Boin, dans les Deux-Sèvres, (granit) ; la région de Montcornet-Sissonne, dans l'Aisne, (argile) ; la Bresse, dans l'Ain, (sel).

L'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), créée en 79, qui vient de sortir officiellement du C.E.A., est chargée des études (et de la gestion des déchets). Début juillet 87, des premiers sondages de surface sont effectués. Les premières résistances vont naître. En 88, les sondages commencent dans l'Aisne, où le Comité Anti-Poubelle de l'Aisne essaie, avec de faibles moyens, de s'opposer à ces sondages. Le 3 septembre 89, 15000 personnes se rassemblent à Segré contre le projet ; le 17 septembre, ils sont 10000 à Neuvy Boin. En décembre 89, l'ANDRA, accompagnée par des compagnies de Gendarmes Mobiles, prend possession des sites de Neuvy Boin et de Bourg d'Iré (Segré). De violents affrontements vont avoir lieu sur ces 2 sites entre opposants et gendarmes mobiles, en décembre 89 et janvier 90. Une manifestation réunit, le 20 janvier 90, 15000 opposants, venus majoritairement du segréen, mais aussi des autres sites, et qui se retrouvent dans les rues d'Angers. Devant la résistance des



opposants à Segré et à Neuvy Boin, Michel Rocard, alors Premier Ministre, décide le 9 février 90 d'un moratoire d'un an.

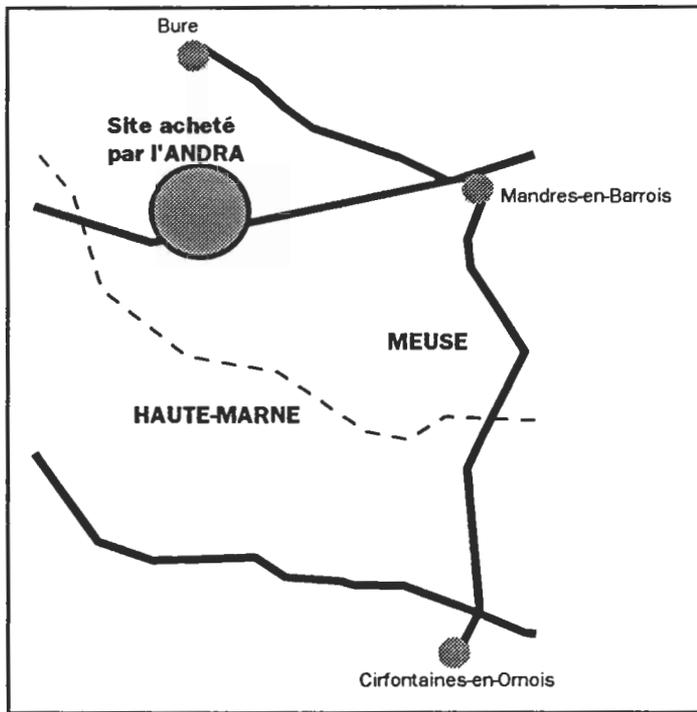
Un changement de tactique va alors s'opérer : c'est sur la communication que vont se porter les efforts. Une loi cadre va être votée, mais qui ne fixe que les orientations : dans un premier temps, une recherche de sites va être effectuée, puis 2 « laboratoires » seront choisis pour des tests jusqu'en 2005, date à laquelle un site définitif sera retenu, mais pas forcément un de ceux retenus pour le laboratoire... Il faut cependant rappeler que l'autorisation d'un site de recherche vaut ensuite autorisation d'exploitation. Enfin, on décide que dorénavant les choses se passeront de manière « démocratique », c'est-à-dire que les élus doivent donner leur accord. A l'Assemblée Nationale, 2 départements sont cités : l'Aisne et l'Ille et Vilaine. Une commission, chargée de sonder les populations -disons plutôt les élus-, présidée par le député socialiste du Nord Bataille, va essayer de les convaincre, avec une manne de plusieurs dizaines de millions de francs par an pour chacun des départements choisis, jusqu'en 2005. L'ANDRA va faire des opérations de charme en proposant des expositions dans les halls de gare de nombreuses villes et des visites du centre de stockage de Soulaïnes-Dhuys (stockage des éléments de faible radioactivité de durée de vie courte) et au centre de retraitement de la Manche (La Hague) dont elle a la gestion.

Le 4 janvier 94, le rapport Bataille est rendu public. Quatre départements où les Conseils Généraux ont donné un avis favorable (délégation à la clé) sont retenus : le Gard, la Haute Marne, la Meuse et la Vienne. Les sondages préliminaires (géologiques et sismiques) peuvent commencer. L'État doit trancher sur le choix des 2 « laboratoires » fin 95 ou début 96. Des collectifs d'opposition se sont constitués dans les quatre départements concernés. Ils font partie de la Coordination Nationale contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs

Dans le Gard, déjà hypernucléarisé (Marcoule), la résistance semble faible. La plupart des acteurs locaux sont pour le laboratoire, y compris en premier lieu les syndicats qui y voient un bon moyen de reclasser les personnels des installations nucléaires qui vont fermer. Dans la Vienne, seuls 2 cantons sont concernés. D'après les membres du comité anti-poubelle local, il semble exister une réelle fracture sociale au sein de la population. Des actions ont eu lieu lors des études sismiques avec la cueillette des « jonquilles » déposées devant les mairies.

Dans ces 2 départements, il semble que la politique de l'ANDRA et de l'État soit de laisser faire : lorsque les opposants débarquent, on laisse le champ libre et on évite l'affrontement.

Dans la Meuse et la Haute-Marne, s'il existe 2 comités distincts, il y a longtemps que les actions sont concertées. Chaque comité rassemble plusieurs centaines de membres.



Ce sont ces deux collectifs qui ont organisé le festival anti dech'nuc. L'ANDRA a décidé de regrouper les deux sites Meuse et Haute-Marne pour n'en faire qu'un seul (il est naturellement à la limite des deux départements), et les deux comités se réunissent donc aussi.

LES MOYENS UTILISÉS PAR L'ANDRA

Les méthodes utilisées sont dans le prolongement de celles employées par E.D.F. pour imposer ses centrales nucléaires, mais elles se sont perfectionnées depuis. Il s'agit maintenant de « convaincre la population », en tous les cas de garder des apparences plus démocratiques.

Bien sûr, comme dans le bon vieux temps, on a commencé par ne pas informer la population des projets, puis on lui a raconté n'importe quoi, par exemple qu'il s'agissait de laboratoires et non de sites de stockage. Comme dans le bon vieux temps aussi, l'ANDRA est défendue par la quantité nécessaires de forces de police et de gendarmerie. Mais il faut maintenant l'aval du Conseil Général, des élus donc. Et le paquet est mis sur deux types de moyen, la corruption active et la pression psychologique.

Premier volet de cette corruption, la manne de plusieurs dizaines de millions pour les départements choisis. De grosses sommes avaient également été promises aux communes qui accepteraient les centrales nucléaires. Mais en attendant qu'un site soit retenu, cette somme ne peut pas être versée. La nouveauté, c'est que de l'argent est versé avant même qu'une décision soit prise. Il semblerait qu'une somme de plusieurs millions ait été affectée à ceci. La situation est un peu différente suivant les départements. Dans le Gard et la Meuse, c'est la Préfecture qui aurait la charge des fonds, mais l'ANDRA financerait également directement des projets. Bien sûr, ces projets ne sont pas obligatoirement en rapport avec les déchets, ni d'ailleurs obligatoirement sérieux. La liste des gens qui reçoivent de l'argent n'est pas publique. Dans la Vienne et la Haute Marne une association a été créée, l'A.D.E.C.¹ (Association pour le Développement Économique des Communes) qui regroupe l'ANDRA, la Préfecture et le Conseil Général. Elle verse de l'argent à des collectivités mais aussi à des entreprises (y compris agricoles, c'est-à-dire des fermes). Là encore, la liste des bénéficiaires est secrète, mais le collectif a publié un certain nombre de cas, pour un montant de 7,5 mil-

lions de francs lourds, ce qui dans de si petits cantons, peu peuplés et peu riches, n'est pas négligeable. On va ici plus loin que les habituelles subventions d'E.D.F. aux pêcheurs, chasseurs, ornithologues et je passe les boulistes...

L'ANDRA met également de gros moyens pour mieux connaître les populations. E.D.F. aussi s'appuyait sur des études sociologiques des populations concernées pour le choix de ses sites. Mais là encore, il semble que l'ANDRA fasse mieux. Au moins dans la Vienne et dans un autre département, elle emploie quelqu'un à plein temps uniquement pour connaître la population des cantons, payer la tournée au bistrot, être reçu chez les gens, connaître leurs problèmes... Il s'appelle un « facilitateur » ou quelque chose comme ça.

LES RÉPONSES DES COLLECTIFS

55000 personnes en Meuse et 20000 en Haute Marne ont signé une pétition contre les déchets, de nombreuses manifestations regroupant jusqu'à 1500 personnes ont déjà eu lieu. Mais les collectifs ne sont pas seulement confrontés aux questions classiques, faut-il empêcher physiquement les sondages et donc accepter des actions illégales et des affrontements, etc. Il s'agit aussi de savoir comment lutter contre la corruption (faut-il rendre les noms publics ?..) que ce soit celle des collectivités locales ou celle des individus².

En Haute Marne, deux mairies importantes ont fait connaître leur opposition aux déchets, Chaumont et Saint-Dizier, deux mairies qui ne sont pas du même bord politique³. Le collectif a décidé de susciter une association d'élus opposés aux déchets qui aurait son existence propre, de façon à renforcer leur efficacité. Le collectif organise de nombreuses réunions d'information.

Une plainte a été déposée pour « atteinte à la personne humaine » et « expérimentation sur la personne humaine sans avoir obtenu au préalable son consentement mutuel ». Elle a été jugée recevable, mais pour l'instant le juge s'est jugé incompetent sur les poursuites demandées contre les Ministres. L'instruction se poursuit néanmoins.

La coordination est en train d'étudier les textes européens pour voir les recours possibles. Elle étudie également les méthodes utilisées par l'ANDRA pour déposer une plainte pour corruption, et se penche sur les problèmes de communication.

EN CONCLUSION

Plusieurs impressions nous ont frappé ce week-end. En premier lieu, bien sûr, la masse des gens était très mobilisée contre la reprise des essais nucléaires à Tahiti. Ensuite, il y a avait une grosse demande d'informations sur les déchets, sur les faibles doses de radioactivité mais aussi sur tout ce qui concerne le nucléaire en général. Enfin que ce soit lors des réunions de la coordination, des réunions d'information ou lors des discussions avec les personnes qui passaient au stand du Comité, il y a une conscience très nette des liens entre tous les aspects du nucléaire, déchets et centrales, énergie civile et usages militaires. Si la coordination ne se positionne pas comme antinucléaire et se bat spécifiquement contre l'enfouissement des déchets, ses militants savent très bien d'où ils viennent.

¹ Il faut signaler que l'A.D.E.C. est présidée par le Préfet...

² L'argent, contrairement à ce qu'affirme le proverbe, a une odeur. Des élus ont souvent été achetés, c'est la population qu'on cherche ici à corrompre. Cet argent est sale, et il doit le rester aux yeux de tous. Mais la tactique à adopter pour ce faire n'est pas évidente.

³ Les deux avaient délégué un adjoint à la réunion d'information pendant le festival.

RÉCAPITULATIF DES INCIDENTS SUR RÉACTEURS REP 900 ET 1300 MWe EN 1995 OU : ÇÀ COMMENCE À SENTIR LE SCANDALE

Sur 66 incidents significatifs répertoriés à la mi-septembre, dont un à Chooz, centrale pas encore en service, et un générique à Daya-Bay en Chine dont les conséquences peuvent aussi s'étendre au parc EDF, 55 sont dus à des erreurs humaines et 11 à des erreurs de conception. La tendance est à la hausse, malgré une réduction des incidents à caractère générique de conception. Les incidents pour « non respect des spécifications techniques d'exploitation » sont donc en hausse, et il semble bien que la « culture de sûreté » régresse de façon significative à EDF. Des vannes importantes pour la sûreté qui auraient dû être ouvertes sont retrouvées fermées, ou inversement, cela démontre un manque évident de contrôle. Les défauts de borication d'eau du circuit primaire, les défauts métallurgiques constatés alors qu'ils avaient échappé à un précédent contrôle, des barres de contrôle placées à un niveau trop bas pour permettre un arrêt d'urgence en toute sécurité, et ce malgré les nombreux « cartons jaunes » distribués par l'Autorité de sûreté pour la même cause, tout laisse à penser que l'électricien national privilégie largement la productivité à la sûreté. Les risques importants pris à Flamanville et à Penly en transgression volontaire des règles d'exploitation montrent que l'exploitant est prêt à risquer vraiment très gros pour mieux rentabiliser le parc. En dehors de ces deux sites, la palme de « mauvaise conduite » revient à Bugey, Chinon, Dampierre, Graveline et Tricastin. Ce sont là des sites à risque élevé. Le nombre d'incidents sur le parc 1300 MWe est inférieur au parc 900 MWe, mais il est proportionnellement le même à cause d'un nombre de réacteurs différent.

Notre attention a été attirée plus récemment par l'incident du 1^{er} septembre sur le réacteur 2 de Chinon, qui a conduit l'exploitant à suspendre le chef d'exploitation et l'ingénieur de sûreté nucléaire. Les barres de contrôle de la réaction en chaîne avaient été insérées à un niveau trop bas, influant ainsi sur une mauvaise répartition du flux neutronique, et réduisant aussi leur efficacité potentielle pour un arrêt d'urgence en cas d'incident. Les deux personnes incriminées ci-dessus ont

ensuite maquillé le rapport pour dissimuler l'incident. Le problème est d'autant plus grave que, compte tenu du nombre d'incidents répertoriés sur les circuits d'injection de sécurité et les défauts de niveau d'eau ou de borication, il n'est plus possible de garantir que ces circuits d'arrêt d'urgence soient pleinement disponibles pour faire face à une évolution accidentelle. Le risque de voir les deux « freins » de la réaction nucléaire indisponibles en même temps n'est donc pas négligeable. Pour éviter le positionnement trop bas des grappes de commande, l'exploitant dispose, en complément, de l'injection d'acide borique neutrophage dans l'eau du circuit primaire. Mais pour remonter ensuite en puissance, il faut purger partiellement ce circuit primaire pour réduire la concentration en bore, pratique plus lourde et plus lente que de manœuvrer les barres de commande qui réagissent instantanément. Cela se traduit plus concrètement pour l'exploitant par des kilowatt-heures perdus. On comprend donc plus facilement l'empressement de l'exploitant à enfreindre les règles d'exploitation ; d'après un rapport de la DSIN de 1994, le nombre d'occurrences pourrait atteindre plusieurs centaines et toucherait l'ensemble des sites et présenterait un caractère « générique ». Suite à un incident de ce type le 7 juillet 94 sur Chinon 4, la DSIN avait constaté que la méthode contestée de remontée en puissance était en fait celle prévue par les services centraux d'EDF. Alors, nos deux « coupables » suspendus sont-ils des lampistes ? Le plus inadmissible est que l'ingénieur de sûreté, sorte de flic interne placé là pour éviter ce genre de dérapage, s'en soit fait le complice. Si ces dissimulateurs se sont fait prendre la main dans le sac, on peut aussi penser que sur d'autres sites, des chefs d'exploitation et des ingénieurs de sûreté nucléaire plus malins aient réussi. EDF aurait donc pris une sanction symboliquement à Chinon parce qu'à force d'enfreindre les règles, il faut bien de temps en temps payer un tribut pour calmer l'autorité de sûreté. Cela montre aussi à quel point ladite autorité en manque précisément pour faire respecter par un exploitant aussi puissant les règles conçues pour nous éviter un jour l'accident majeur.

Ci-dessous la liste des incidents depuis le début de l'année, classés par type de réacteurs (900 MWe de Blayais à Tricastin, 1300 MWe de Belleville à St-Alban) par site en ordre alphabétique. Le nom du site souligné correspond à un incident consécutif à une « erreur humaine » (plus ou moins volontaire), ceux non soulignés à une erreur de conception.

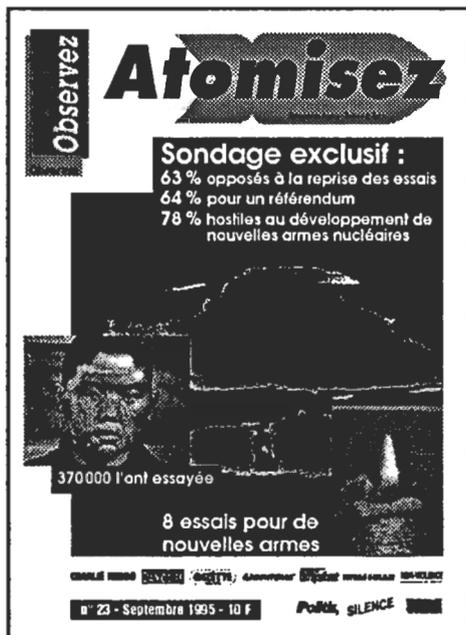
<u>Blayais 3</u>	Indisponibilité d'une vanne d'un circuit annexe du circuit primaire du réacteur 3. Le mardi 14 mars.
<u>Blayais 3 et 4</u>	Détection tardive d'une erreur de câblage lors d'une modification d'un système des réacteurs 3 et 4. Le 21 juillet.
<u>Bugey 2</u>	Sortie du domaine de fonctionnement pression/température du réacteur 2. Le 30 avril.
<u>Bugey 2</u>	Mauvaise configuration de plusieurs vannes particulièrement importantes pour la sûreté du réacteur 2. Le 11 juillet.
<u>Bugey 3</u>	Prise en compte tardive d'un arrêt automatique du réacteur 3. Le 3 mars.
<u>Bugey 3</u>	Arrêt automatique du réacteur 3 suivi de 2 anomalies. Le 3 juillet.
<u>Bugey 5</u>	Remplissage insuffisant du réservoir d'un diesel d'alimentation électrique de secours du réacteur 4. Le mardi 21 mars.
<u>Bugey 5</u>	Indisponibilité d'un groupe électrogène de secours du réacteur 5. Le dimanche 13 août.
<u>Chinon B2</u>	Dilution incontrôlée du fluide primaire du réacteur B2. Le samedi 11 février.
<u>Chinon B2</u>	Indisponibilité de deux circuits requis dans les spécifications techniques d'exploitation sur le réacteur 2. Le jeudi 27 juillet.
<u>Chinon B2</u>	Insertion des grappes de commande du réacteur 2 en dessous des limites prescrites. Le vendredi 1 ^{er} septembre.
<u>Chinon B3</u>	Vannes de confinement de l'enceinte non refermées après les travaux réalisés pendant l'arrêt du réacteur B3. Le lundi 10 avril.
<u>Chinon B3</u>	Mauvais tarage de soupapes de sûreté sur le réacteur B3. Le vendredi 10 mars.
<u>Cruas 1 et 2</u>	Non réalisation d'un essai périodique sur le circuit de ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires des réacteurs 1 et 2. Le lundi 4 septembre.
<u>Cruas 3</u>	Fermeture intempestive d'un robinet d'un circuit d'appoint en eau au circuit primaire du réacteur 3 à la suite d'une confusion de réacteur. Le jeudi 25 mai.

<u>Cruas 4</u>	Indisponibilité des moyens d'injection de sécurité et d'appoint en eau borée au circuit primaire du réacteur 4. Le mercredi 14 juin.
<u>Dampierre 1</u>	Mauvaise répartition du flux neutronique dans le coeur du réacteur 1 Le 19 décembre 1994.
<u>Dampierre 1</u>	Indisponibilité des deux groupes électrogènes de secours du réacteur 1. Le samedi 5 août.
<u>Dampierre 1</u>	Indisponibilité de deux pompes du circuit de contrôle volumétrique et chimique du réacteur 1. Le mardi 29 août.
<u>Dampierre 1</u>	Découverte de vannes laissées ouvertes sur un circuit traversant l'enceinte de confinement du réacteur 1. Le mercredi 30 août.
Dampierre 4	Dégradation du dispositif de détection de perte du circuit d'eau brute secourue (SEC) sur le réacteur 4. Le 22 juin.
DAYA BAY 1	Anomalie de temps de chute de grappes de commande sur les deux réacteurs. En février 1995.
Fessenheim 2	Dégradation des plaques entretoises des générateurs de vapeur. En avril 1995.
<u>Gravelines 1</u>	Non respect des spécifications techniques d'exploitation ayant provoqué une dégradation de l'étanchéité de l'enceinte de confinement du réacteur 1. Le 19 juillet.
<u>Gravelines 3</u>	Mauvaise insertion de grappes de commande sur le réacteur 3. Le lundi 14 août.
<u>Gravelines 4</u>	Concentration insuffisante en bore d'un réservoir du circuit d'injection de sécurité sur le réacteur 4. Le 11 avril.
<u>Gravelines 6</u>	Baisse intempestive du niveau d'eau primaire dans la cuve du réacteur 6. Le 11 juin.
<u>Gravelines 6</u>	Procédure inadéquate ayant engendré une indisponibilité du circuit d'injection de sécurité sous basse pression du réacteur 6. Le 16 juin.
<u>Gravelines 6</u>	Indisponibilité du groupe électrogène d'ultime secours du réacteur 6. Le mercredi 13 septembre.
<u>St-Laurent B2</u>	Non fermeture de deux vannes du circuit primaire sur le réacteur B2. Le 25 avril.
Tricastin 1	Anomalie générique du verrouillage du branchement des moteurs des pompes du circuit de réfrigération du réacteur à l'arrêt En décembre 1994.
<u>Tricastin 1</u>	Indisponibilité du circuit d'appoint en eau borée du réacteur 1. Le vendredi 23 juin.
<u>Tricastin 2</u>	Vidange non contrôlée du circuit primaire conduisant à une baisse du niveau d'eau dans la cuve du réacteur 2. Le 4 juillet.
<u>Tricastin 3</u>	Erreur de réacteur lors de la réalisation d'un essai de permutation d'alimentations électriques sur le réacteur 3. Le mardi 15 août.
<u>Tricastin 4</u>	Insertion excessive de grappes de commande pendant le passage à l'arrêt du réacteur 4. Le 5 mars.
<u>Tricastin 4</u>	Non-respect volontaire des spécifications techniques d'exploitation (STE) lors des opérations de redémarrage du réacteur 4. Le 19 avril.
<u>Belleville 1</u>	Mauvais réglage de la limite de puissance maximale du réacteur 1. Entre le 10 et le 29 mars.
<u>Belleville 1</u>	Erreur sur une gamme de mesure d'activité du bâtiment du réacteur 1. Le 28 avril.
<u>Cattenom 1</u>	Non-respect des limites liées à la répartition du flux neutronique dans le coeur du réacteur 1. Le mardi 22 août.
Cattenom 1, 2, 3, 4	Inversion du montage d'un organe de robinetterie des réacteurs 1 à 4. Le 30 avril.
<u>Cattenom 4</u>	Démarrage automatique de l'injection de sécurité suite à un mauvais câblage de capteurs de température sur le réacteur 4. Le 19 mai.
<u>Flamanville 1</u>	Cumul d'indisponibilités de matériels importants pour la sûreté du réacteur 1. Le vendredi 24 août.
<u>Flamanville 1</u>	Conduite inappropriée entraînant une variation brutale de réactivité au cours d'un essai périodique Le 9 septembre.
<u>Flamanville 2</u>	Arrêt momentané de l'un des deux ventilateurs du circuit de filtration d'iode de l'espace entre enceintes du réacteur 2. Le mercredi 2 août.
Nogent 2	Fissuration au niveau d'un branchement de petit diamètre du circuit d'aspersion dans l'enceinte du réacteur 2. Le jeudi 8 juin.
<u>Paluel 1</u>	Intervention ayant entraîné la mise en service de systèmes de sauvegarde du réacteur 1. Le mercredi 3 mai.
<u>Paluel 1</u>	Ouverture de deux soupapes de protection d'un générateur de vapeur du réacteur 1. Le dimanche 18 juin.
<u>Paluel 4</u>	Niveau insuffisant de la réserve d'eau de l'alimentation de secours des générateurs de vapeur du réacteur 4. Le samedi 27 mai.
<u>Penly 1</u>	Mauvais réglage de la limite de puissance maximale du réacteur 1. Le dimanche 15 janvier,
<u>Penly 1</u>	Non respect des conditions d'une dérogation aux spécifications techniques d'exploitation du réacteur 1. Le 29 juillet.
<u>Penly 1</u>	Mauvais réglage de seuils du système de protection du réacteur 1. Le samedi 25 août.
<u>Penly 2</u>	Utilisation de graisse inadaptée pour la lubrification de vannes de circuits annexes du circuit primaire du réacteur 2. Fin janvier.
<u>Penly 2</u>	Indisponibilité de deux vannes de circuits annexes du circuit primaire du réacteur 2. Le 3 mars.
<u>Penly 2</u>	Décompression du bâtiment du réacteur 1 avec indisponibilité du système d'arrêt automatique de cette opération en cas de radioactivité anormale. Le lundi 7 août.
<u>St-Alban 1</u>	Réalisation d'opérations de manutention de combustible sans mise en service de la ventilation du bâtiment de stockage du combustible sur le réacteur 1. Le 13 mai.
<u>St-Alban 1</u>	Non-respect des procédures concernant la mesure du niveau d'eau dans la cuve du réacteur 1. Le 23 mai.
<u>St-Alban 2</u>	Mauvaise maîtrise des effluents radioactifs gazeux sur le réacteur 2 Le 13 janvier 1995.
<u>Chooz 1</u>	Pollution de la piscine de stockage du combustible du réacteur 1. Le 18 juillet.

DERNIÈRE MINUTE - INCIDENT À NOGENT
voir page 8...

ESSAIS NUCLÉAIRES

La revue *Observez* a sorti, en association avec *Charlie Hebdo*, *Damoclès*, *La Gazette nucléaire*, *Greenpeace*, *l'Impatient*, *Nitassinan*, *Non-violence actualité*, *Politis*, *Silence*, *Témoignage Chrétien*, *l'ACIRAD Centre* et *Wise Paris*, un numéro sur les essais nucléaires, « Atomisez ».



Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

Sommaire :

- L'art de la simplification
- 63 % contre les essais
- Riposte graduée
- Pourquoi et contre qui ?
- Les Traités
- L'irréversibilité ambiguë
- Un peu d'histoire
- Quelle guerre ?
- L'art de la simulation
- La simulation alibi
- Aux armes citoyens
- L'information confisquée

- Les essais et la santé
- Champignons radioactifs
- Ping pong CEE-CEA
- Le nucléaire civilitaire
- Du rififi au CEA
- Les acteurs du nucléaire
- Du civil au militaire
- Kilotonnes, mégatonnes

Ce numéro est disponible au tarif suivant :

1 exemplaire : 10 F (disponible chez les marchands de journaux).

10 exemplaires (port compris) : 65 F

100 exemplaires (port compris) : 500 F

Vous pouvez également commander les Tee-shirt ci-dessous, au prix de 70 F (port compris), en taille L ou XL.

À commander à *Information Plus*

19, rue Lantiez 75017 PARIS.



NOUVEL INCIDENT À NOGENT

Fin septembre, la tranche 1 a due être mise à l'arrêt pour une durée de trois semaines.

Comme en juin, sur la tranche 2 (une fissuration de tuyauterie d'aspersion de l'enceinte) il s'agit d'une défaillance technique, ce qui diffère de la grande majorité des incidents sur les autres sites qui sont dus à des erreurs humaines et au non respect des procédures. Ce deuxième incident place Nogent dans la moyenne nationale, par réacteur, des incidents significatifs (au moins un par an).

Cette fois il s'agit d'une défaillance au niveau d'une des 65 grappes de commande du réacteur qui se manœuvre trop lentement. Son remplacement nécessite la dépose du couvercle de cuve, ce qui explique les semaines d'arrêt.

Cet incident est à rapprocher de celui de Daya-Bay en Chine en février de cette année, sur le réacteur 1. La France construit 4 réacteurs sur ce site voisin de Hongkong, dont deux sont déjà en service. Ce sont des réacteurs à eau pressurisée de 900 MWe du type de Gravelines 5 et 6. Le système de grappes de commande des réacteurs de Daya-Bay est le même que ceux de 1450 MWe à Chooz B1 et B2, dont la mise en service devrait intervenir à la fin de cette année ou en début de l'année prochaine. Des examens complémentaires menés sur le site de Daya-Bay ont démontré que la tranche 2 était aussi touchée par ce problème et qu'il s'agissait donc d'un incident à caractère générique. Il semble que ce soit la conception et l'éventuelle déformation des guides de ces grappes qui soient en cause. L'espace entre guide et grappe devenant insuffisant pour assu-

rer un bon écoulement du fluide primaire, ralentissant ainsi la vitesse de déplacement des commandes.

Pour l'ensemble des réacteurs chinois de fabrication française, les impératifs de sûreté nucléaire imposent le remplacement de l'ensemble des grappes de commande, fin 95 et début 96, par du matériel identique à celui monté sur nos réacteurs 1300 MWe, comme ceux de Nogent, ce modèle ayant été jugé plus fiable. L'autorité de sûreté française a exigé d'EDF que cette modification soit aussi appliquée sur les deux réacteurs de Chooz avant le démarrage.

L'incident de Nogent 1 peut donc remettre en cause l'alternative à la technologie de Daya-Bay - Chooz. Des examens complémentaires devront définir s'il s'agit d'une défaillance isolée ou d'une erreur de conception de caractère générique.

Dans le cas d'un incident de défaut de manœuvrabilité des barres de contrôle qui permettent d'arrêter le réacteur en cas de problème, l'exploitant dispose également de la possibilité d'injecter du bore neutrophage dans le circuit primaire. Mais au vu des très nombreux incidents constatés en 94 et 95 sur le parc français au niveau des circuits d'injection de sécurité (vannes non manœuvrables ou en mauvaise position, fissuration des circuits, niveau insuffisant dans les cuves, taux de bore trop faible, etc.), on peut douter très sérieusement qu'en cas de défaillance d'une action mécanique, l'injection fluide soit dans tous les cas en mesure de prendre le relais. Une défaillance simultanée des deux systèmes d'arrêt et c'est la catastrophe.

« La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine »

Directeur de publication : Dominique LÉONARD- CPPAP n °AS 71349

Abonnement : 1 an/5 n°: 50 F - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.

COMITÉ STOP NOGENT B.P. 245 - 75227 PARIS Cedex 05

© 42 93 96 25 (répondeur) - Adhésion : 50 F/an minimum.

Réunions les 1^{er} et 3^e jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP 46, rue de Vaugirard PARIS 6^e - M °Luxembourg

**ADHÉSION,
MODE
D'EMPLOI**



B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

NOM:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

VILLE:

Adhésion: 50 F Abonnement à La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine
(1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité _____ F Don pour le contrôle de la radioactivité _____ F
Chèque à l'ordre de: " Comité Stop Nogent ".